



NOUVELLE MUNICIPALITE : CONSTAT DE CARENCE

Constituée et élue sur la base de l'équation « voirie + sécurité = rejet de l'équipe Delporte », l'actuelle municipalité a télescopé, sans préparation ni programme la falaise des difficultés.

Les six premiers mois du mandat ont donc été consacrés à la laborieuse mise en place des commissions internes, tâche qui n'est pas encore achevée malgré les proclamations publiques en la matière.

Pour montrer néanmoins aux impatients que les choses sont prises en mains, il a été procédé à quelques rafistolages estivaux de chaussée défectueuse.

Et pendant ce temps les sujets d'importance s'amoncellent : transfert légal du PLU à l'intercommunalité, disparition de notre communauté de commune, expiration du contrat nous liant au quasi-monopole Veolia pour la distribution de l'eau. Autant de sujets majeurs sur lesquels la liste Mabillet n'a strictement aucune idée de ce qu'il convient de faire. Avez-vous lu une quelconque idée à ce sujet dans leur communication de campagne ?

La réponse à ce constat d'improvisation est la diffusion d'un autoritarisme diffus qui vise à dissimuler les insuffisances manifestes de notre premier édile.

POURQUOI UNE REGIE MUNICIPALE DE L'EAU ?

En ce qui nous concerne nous préparons nos dossiers avec la population et, dans cet esprit, nous vous invitons à débattre de la municipalisation de la gestion de notre réseau d'eau.

L'audit de l'actuel contrat VEOLIA menée par un cabinet indépendant conforte en effet notre analyse :
les bacots payent abusivement cher le m3 d'eau !

Cet audit, que vous retrouvez sur notre site : avecvousblr.canalblog.com, souligne notamment :

- la croissance continue depuis 2012 du volume d'eau consommé à Bois-le-roi ; augmentation due à l'accroissement des pertes du réseau en l'absence d'efficaces recherches de fuites par VEOLIA ;
- l'absence de descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, obligation légale qui s'impose pourtant à VEOLIA ;
- la vétusté des canalisations dont un tiers date de 1937. Notons à ce propos qu'aucune des diverses municipalités qui se sont succédées n'ont mené en la matière un quelconque début de politique de renouvellement ;
- l'ancienneté de plus de 15 ans d'un compteur sur cinq. Propriété du délégataire VEOLIA il incombe pourtant réglementairement à celui-ci de les renouveler avant cet âge limite ;
- l'augmentation du nombre de réclamations déposées par les usagers relatives à des fuites ;

- l'évolution équivoque des recettes et charges présentées par VEOLIA qui, à la veille de l'échéance de son contrat, présente une gestion déficitaire entre autres induite par une opaque augmentation des charges de personnel et des frais de structure centrale ;
- l'écart disproportionné entre les montants provisionnés par VEOLIA et ses dépenses réelles.

Pour résumer le cas de Bois-le roi, c'est « moins de service pour plus de coûts ». Cette accablante gestion n'est cependant pas isolée. Aussi de plus en plus de collectivités territoriales, grandes ou petites, quel que soit leur horizon politique, ont choisi de se réappropriier la gestion du bien commun si précieux que constitue l'eau. Ce mode de gestion est **la régie**.

En régie, ce sont les élus que vous avez désignés qui sous votre contrôle décideront annuellement du prix du service et non une obscure formule contractuelle de révision souvent biaisée ;

En régie, il sera plus facile de mettre en œuvre une tarification écologique des consommations ;

En régie, il n'existera pas de rémunération des services centraux de grands groupes tellement sur facturée qu'elle confine au racket ;

En régie, les excédents de budget d'exploitation seront intégralement réinvestis ce qui protégera le patrimoine sur le long terme ;

La pratique le prouve, la gestion publique de l'eau s'avère toujours plus performante que sa gestion privée, et le prix facturé décroît.

A l'échéance prochaine (dans un an) de l'actuel contrat d'affermage VEOLIA, les élus AVABLR préconisent son remplacement par la municipalisation de la distribution de ce bien commun que constitue l'eau. Nous réclamons en outre à cette occasion la mise en place d'une tarification progressive des m3 visant à pénaliser les usages superflus et à minorer le coût de la consommation indispensable.

Ce projet mérite d'être débattu
Venez en parler avec Jean-Luc TOULY,
 Responsable de la fondation France Liberté de [Danielle Mitterrand](#)
 Auteur de plusieurs ouvrages sur la gestion de l'eau

vendredi 17 octobre 2014
à 20h15 au clos Saint-Père
 (salle située derrière l'école Olivier Métra)



AMD 77

Pour vous informer et échanger connectez-vous sur :
avecvousblr.canalblog.com

*conférence-débat organisée avec le soutien et la participation
 des Amis du Monde diplomatique 77 et d'ATTAC 77sud*



-
- Je souhaite adhérer à l'association AVEC VOUS A BOIS LE ROI (chèque à l'ordre de « Avec vous à Bois-le-roi »)
- Je souhaite recevoir des informations

Nom, prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- adresse courriel : -----

*bulletin à envoyer à AVABLR - 22 rue de Bellevue 77590 Bois-le-roi
 ou contactez-nous via : avecvousaboisleroi@orange.fr*